



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°06 du 04 septembre 2026

Présent(e)s :

Mme Muriel FARCY (responsable administrative).

MM. Patrice LECHER (co-responsable du pôle sportif et président de séance) – Jean-Pierre LEVAVASSEUR (secrétaire de séance).

Participe :

M. Johnny DELHOME (en visioconférence)

ADOPTION DES P.V

- Réunion plénière N°03 – PV du 18-08-2026 – publié sur Internet le 18-08-2026
- Réunion plénière N°04 – PV du 20-08-2026 – publié sur Internet le 01-09-2026
- Réunion visioconférence N°05 – PV du 24-08-2026 – publié sur Internet le 24-08-2026

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 29 Août 2026.

DEFINITION DU CRITERIUM FEMININ SENIORS à 8

- ❖ Considérant les engagements validés en catégorie seniors féminine
- ❖ Considérant les demandes d'inscriptions reçues pour la participation au championnat seniors féminin à 8 qui précisent :

Le Critérium féminin seniors à 8 est organisé en deux phases distinctes par matchs aller simple :

- Une première phase comprenant un ou plusieurs groupes constitués d'équipes en fonction de leur implantation géographique. (Déterminé en fonction du nombre d'équipes engagées)

- Une seconde phase comprenant des groupes de deux niveaux (appelés : Départemental 1 et Départemental 2), constitués en fonction des résultats de la première phase et du nombre d'équipes engagées) et dont le nombre sera défini par les organisateurs en fonction du nombre d'équipes engagées.

- ❖ Considérant les diverses desideratas reçus par le District.

La Commission procède aux désignations suivantes :

CRITERIUM SENIORS FEMININ

GRUPE A
ES VALLEE DE L'OISON 1

GRUPE B
ES VALLEE DE L'OISON 2

GRUPE C
LA CROIX VALLEE D'EURE

FA DU ROUMOIS
AS ROUTOT
FC SERQUIGNY NASSANDRES
CHARENTONNE ST AUBIN
CS BEAUMONT
US CONCHOISE

US LOUVIERS
FAC ALIZAY
FC EURE MADRIE SEINE
CS LES ANDELYS
FC GISORS VN 27
USVF

ST MARCEL F
US GASNY
FC GARENNES BUEIL CB
FC ILLIERS L'EVEQUE
NFC NAVARRE FC
CS BONNEVILLOIS

DEFINITION DES BRASSAGES U15 et U18 Garçons

BRASSAGE U15

- ❖ Considérant les engagements validés en catégorie U15G
- ❖ Considérant le règlement du championnat U15 qui précise :

Le championnat U15 du DEF se déroule en 3 phases distinctes :

- *Une phase dite « de brassage » se tenant sur septembre et octobre –*
- *Une phase 1 constituée à partir des résultats du brassage sur octobre à novembre.*
- *Une phase 2 se déroulant de février à mai*

Phase « Brassage » (septembre et octobre) : Elle se déroulera sur 3 journées par plateaux de 3 équipes. Chaque équipe disputera 2 rencontres de 40 minutes.

Les rencontres de cette phase de brassage se disputent sur une seule et unique mi-temps de 40 minutes ainsi, les plateaux étant normalement constitués de 3 équipes, chacune des équipes en présence aura disputé 2 mi-temps soit l'équivalent d'un match « normal ».

- Dans le cas où, pour quelle que raison que cela soit, l'une des équipes est absente, pour un évident motif d'équité sportive, les deux équipes présentes doivent impérativement ne disputer qu'une seule et unique mi-temps de 40 minutes.

- C'est le résultat de cette seule période qui a valeur officielle et doit être retenue au titre des rencontres du plateau pour établir les classements à l'issue de cette phase.

- Toutefois, dans ce cas précis, et suivant la volonté des participants, les deux équipes en présence ont la possibilité de disputer une deuxième période de 40 minutes, celle-ci ne sera jouée que sous le statut de « match amical ».

- ❖ Considérant les diverses desideratas reçus par le District.

La Commission procède aux désignations suivantes :

 Journée 1 - u15

Plateau	Chapeau 1	Chapeau 2	Chapeau 3
1	FC Gisors Vexin 27 1	FCI du Bel Air 1	AS de Vesly 1
2	Grpt Acmie 1	FC Plat Nord Aviron 1	FC Eure Madrie Seine 2
3	Evreux FC 27 2	ES Angerville BPGV 1	FC de Madrie 1
4	FC Serquigny Nassand 1	La Croix Vallée Eure 1	US Gasny 1
5	US Etrepagny 1	St Marcel F 1	FC Garennes Bueil CB 2
6	FC du Roumois Nord 1	FC Gisors Vexin 27 2	FC Harcourt 1
7	US Cormeilles Lieure 1	Stade Vernolien 2	Ent. FCSN/FCSA 2
8	Stade Vernolien 1	Grpt Acmie 2	FC Ezy sur Eure 1
9	AS Routot 1	FC Seine Eure 3	Ent. RCL RCMDV 1
10	FC Seine Eure 1	CS Ivry la Bataille 1	FC du Roumois Nord 2
11	US Conchoise 1	US Andelle 1	ES Damville 1
12	ES Vallée de l'Oison 1	SC Thiberville 2	Exempt
13	Saint Sébastien Foot 2	SPN Vernon 2	FC Gisors Vexin 27 3
14	FAC Alizay 1	FC Seine Eure 2	FC Brionne 1
15	FC de Prey 1	Groupeement C.O.C.F.C 1	US Barroise 1
16	FA du Roumois 1	CS Les Andelys 1	Exempt
17	FC Garennes Bueil CB 1	ES Normanville 2	AC Beuzeville 1
18	Pacy Menilles RC 2	US Louviers 1	Ent. Conches St Elier 2
19	FC Pays du Neubourg 1	FC Val de Risle 1	Charleval FC 1
20	CS Beaumont 1	CA Pont Audemer 1	CS Les Andelys 2

 Journée 2 - u15

Plateau	Chapeau 1	Chapeau 2	Chapeau 3
1	FC Gisors Vexin 27 1	SC Thiberville 2	US Barroise 1
2	Grpt Acmie 1	CA Pont Audemer 1	FC du Roumois Nord 2
3	Evreux FC 27 2	FC Plat Nord Aviron 1	FC Brionne 1
4	FC Serquigny Nassand 1	FC Gisors Vexin 27 2	Exempt
5	US Etrepagny 1	Grpt Acmie 2	AS de Vesly 1
6	FC du Roumois Nord 1	FC Seine Eure 2	ES Damville 1
7	US Cormeilles Lieure 1	FC Val de Risle 1	FC Ezy sur Eure 1
8	Stade Vernolien 1	US Andelle 1	AC Beuzeville 1
9	AS Routot 1	US Louviers 1	US Gasny 1
10	FC Seine Eure 1	ES Angerville BPGV 1	Ent. Conches St Elier 2
11	US Conchoise 1	CS Les Andelys 1	Ent. RCL RCMDV 1
12	ES Vallée de l'Oison 1	Groupeement C.O.C.F.C 1	FC Harcourt 1
13	Saint Sébastien Foot 2	Stade Vernolien 2	CS Les Andelys 2
14	FAC Alizay 1	FCI du Bel Air 1	FC de Madrie 1
15	FC de Prey 1	St Marcel F 1	FC Eure Madrie Seine 2
16	FA du Roumois 1	ES Normanville 2	Charleval FC 1
17	FC Garennes Bueil CB 1	CS Ivry la Bataille 1	FC Gisors Vexin 27 3
18	Pacy Menilles RC 2	SPN Vernon 2	FC Garennes Bueil CB 2
19	FC Pays du Neubourg 1	FC Seine Eure 3	Ent. FCSN/FCSA 2
20	CS Beaumont 1	La Croix Vallée Eure 1	Exempt

Journée 3 - u15

Plateau	Chapeau 1	Chapeau 2	Chapeau 3
1	FC Gisors Vexin 27 1	Grpt Acmie 2	Ent. FCSN/FCSA 2
2	Grpt Acmie 1	FC Seine Eure 3	AS de Vesly 1
3	Evreux FC 27 2	CS Ivry la Bataille 1	Ent. Conches St Elier 2
4	FC Serquigny Nassand 1	Stade Vernolien 2	FC Ezy sur Eure 1
5	US Etrepagny 1	FC Val de Risle 1	ES Damville 1
6	FC du Roumois Nord 1	St Marcel F 1	Exempt
7	US Corneilles Lieure 1	FC Plat Nord Aviron 1	CS Les Andelys 2
8	Stade Vernolien 1	FC Seine Eure 2	FC Gisors Vexin 27 3
9	AS Routot 1	FCI du Bel Air 1	Charleval FC 1
10	FC Seine Eure 1	CA Pont Audemer 1	FC de Madrie 1
11	US Conchoise 1	ES Angerville BPGV 1	US Gasny 1
12	ES Vallée de l'Oison 1	US Andelle 1	FC du Roumois Nord 2
13	Saint Sébastien Foot 2	US Louviers 1	US Barroise 1
14	FAC Alizay 1	ES Normanville 2	FC Harcourt 1
15	FC de Prey 1	CS Les Andelys 1	FC Brionne 1
16	FA du Roumois 1	SC Thiberville 2	FC Eure Madrie Seine 2
17	FC Garennes Bueil CB 1	FC Gisors Vexin 27 2	Exempt
18	Pacy Menilles RC 2	Groupement C.O.C.F.C 1	AC Beuzeville 1
19	FC Pays du Neubourg 1	La Croix Vallée Eure 1	FC Garennes Bueil CB 2
20	CS Beaumont 1	SPN Vernon 2	Ent. RCL RCMDV 1
Club recevant le plateau			
Club le plus éloigné du plateau			

MATCH A 15H30 - FEUILLES DE MATCH PAPIER - V : 3 pts N : 1 pts D : 0 pts

1 X 40 minutes / si que 2 équipes temps de jeu de 80 minutes mais score

à la fin des 40 minutes retenu sur la feuille de match

1 feuille de match par rencontre, toutes les feuilles doivent être

envoyée par le club hôte avant le lundi suivant à 12h00

BRASSAGE U18

❖ Considérant les engagements validés en catégorie U18G

❖ Considérant le règlement du championnat U18 qui précise :

Le championnat U18 du DEF se déroule en 3 phases distinctes :

- Une phase dite « **de brassage** » se tenant sur septembre et octobre –

- Une phase 1 constituée à partir des résultats du brassage sur octobre à novembre.

- Une phase 2 se déroulant de février à mai

*Phase « **Brassage** » (septembre et octobre) : Elle se déroulera sur 3 journées par plateaux de 3 équipes. Chaque équipe disputera 2 rencontres de 40 minutes.*

Les rencontres de cette phase de brassage se disputent sur une seule et unique mi-temps de 40 minutes ainsi, les plateaux étant normalement constitués de 3 équipes, chacune des équipes en présence aura disputé 2 mi-temps soit 80 minutes de jeu.

- Dans le cas où, pour quelle que raison que cela soit, l'une des équipes est absente, pour un évident motif d'équité sportive, les deux équipes présentes doivent impérativement ne disputer qu'une seule et unique mi-temps de 40 minutes.

- C'est le résultat de cette seule période qui a valeur officielle et doit être retenue au titre des rencontres du plateau pour établir les classements à l'issue de cette phase.

- Toutefois, dans ce cas précis, et suivant la volonté des participants, les deux équipes en présence ont la possibilité de disputer une deuxième période de 40 minutes, celle-ci ne sera jouée que sous le statut de « match amical ».

❖ Considérant les diverses desideratas reçus par le District.

La Commission procède aux désignations suivantes :

 Journée 1 - u18

Plateau	Chapeau 1	Chapeau 2	Chapeau 3
1	FC Eure Madrie Seine 21	AS Routot 21	AC Beuzeville 21
2	FC Val de Reuil 21	FAC Alizay 21	Groupeement C.O.C.F.C 1
3	FC du Roumois Nord 21	FC Seine Eure 22	FC Ezy sur Eure 21
4	US Gasny 21	FC Gisors Vexin 27 22	Charleval FC 21
5	CA Pont Audemer 21	CS Beaumont 21	US Corneilles Lieure 2
6	US Conchoise 21	Saint Sébastien Foot 22	SC Bernay 21
7	ES Normanville 21	US Étrépagny 21	FA du Roumois 21
8	US Andelle 21	CS Ivry la Bataille 21	FC Avrais Nonancourt 21
9	SC Thiberville 21	US Rugles Lyre 21	FC Serquigny Nassand 22
10	La Croix Vallée Eure 21	ES Normanville 22	RC Malherbe Surville 1
11	US Corneilles Lieure 21	FC Pays du Neubourg 21	FC de Prey 21
12	FC Serquigny Nassand 21	SC Thiberville 22	CS Les Andelys 21
13	Stade Vernolien 21	FC Garennes Bueil CB 21	Grpt Acmie 22
14	Evreux FC 27 22	Grpt Acmie 21	ES Vallée de l'Oison 21
15	ST Marcel F 21	AS Bretolienne 1	FC Plat Nord Aviron 1
16	Spn Vernon 21	Pacy Ménilles RC 22	AS de Vesly 21
17	NFC Navarre FC 21	FC Val de Risle 21	FC Eure Madrie Seine 22

 Journée 2 - u18

Plateau	Chapeau 1	Chapeau 2	Chapeau 3
1	FC Serquigny Nassand 21	Saint Sébastien Foot 22	ES Vallée de l'Oison 21
2	US Corneilles Lieure 21	CS Beaumont 21	FA du Roumois 21
3	Evreux FC 27 22	AS Routot 21	FC Ezy sur Eure 21
4	FC Eure Madrie Seine 21	Grpt Acmie 21	FC Avrais Nonancourt 21
5	FC du Roumois Nord 21	Pacy Ménilles RC 22	FC Plat Nord Aviron 1
6	US Andelle 21	US Étrépagny 21	Grpt Acmie 22
7	US Gasny 21	ES Normanville 22	SC Bernay 21
8	ES Normanville 21	FC Pays du Neubourg 21	US Corneilles Lieure 2
9	ST Marcel F 21	US Rugles Lyre 21	AS de Vesly 21
10	SC Thiberville 21	FC Seine Eure 22	Groupeement C.O.C.F.C 1
11	NFC Navarre FC 21	FAC Alizay 21	FC Serquigny Nassand 22
12	La Croix Vallée Eure 21	FC Garennes Bueil CB 21	Charleval FC 21
13	Spn Vernon 21	FC Val de Risle 21	FC de Prey 21
14	FC Val de Reuil 21	AS Bretolienne 1	RC Malherbe Surville 1
15	CA Pont Audemer 21	FC Gisors Vexin 27 22	AC Beuzeville 21
16	Stade Vernolien 21	CS Ivry la Bataille 21	CS Les Andelys 21
17	US Conchoise 21	SC Thiberville 22	FC Eure Madrie Seine 22

Journée 3 - u18

Plateau	Chapeau 1	Chapeau 2	Chapeau 3
1	US Cormeilles Lieure 21	Grpt Acmie 21	Charleval FC 21
2	Stade Vernolien 21	Pacy Ménilles RC 22	FC de Prey 21
3	US Gasny 21	Saint Sébastien Foot 22	RC Malherbe Surville 1
4	US Andelle 21	US Rugles Lyre 21	FC Ezy sur Eure 21
5	La Croix Vallée Eure 21	SC Thiberville 22	Groupe C.O.C.F.C 1
6	Evreux FC 27 22	CS Beaumont 21	CS Les Andelys 21
7	FC Eure Madrie Seine 21	FAC Alizay 21	FA du Roumois 21
8	Spn Vernon 21	FC Gisors Vexin 27 22	FC Serquigny Nassand 22
9	SC Thiberville 21	ES Normanville 22	AC Beuzeville 21
10	NFC Navarre FC 21	FC Garennes Bueil CB 21	ES Vallée de l'Oison 21
11	CA Pont Audemer 21	FC Val de Risle 21	Grpt Acmie 22
12	ST Marcel F 21	US Étrépagny 21	US Cormeilles Lieure 2
13	US Conchoise 21	CS Ivry la Bataille 21	AS de Vesly 21
14	FC du Roumois Nord 21	AS Bretolienne 1	FC Avrais Nonancourt 21
15	FC Val de Reuil 21	FC Seine Eure 22	FC Plat Nord Aviron 1
16	FC Serquigny Nassand 21	FC Pays du Neubourg 21	SC Bernay 21
17	ES Normanville 21	AS Routot 21	FC Eure Madrie Seine 22

Club recevant le plateau

Club le plus éloigné du plateau

MATCH A 15H30 - FEUILLES DE MATCH PAPIER - V : 3 pts N : 1 pts D : 0 pts

1 X 40 minutes / si que 2 équipes temps de jeu de 80 minutes mais score à la fin des 40 minutes retenu sur la feuille de match

1 feuille de match par rencontre, toutes les feuilles doivent être envoyée par le club hôte **avant le lundi suivant à 12h00**

ACCESSIONS et DESCENTES

❖ Considérant l'article 6 : Disposition relatives aux compétitions du DEF.

- B) Accessions et descentes
 - o Alinéa 5
 - o Concernant les clubs disposant de plusieurs équipes évoluant dans un même niveau de compétition, les clubs concernés devront, **en début de saison**, préciser quelle équipe est susceptible d'accéder au niveau supérieur.

❖ Considérant que dans cette division il y a quatre clubs concernés à savoir :

- AS EPAIGNES
- ES CLAVILLE
- C.OM. CONTEVILLE
- FC BRIONNE

❖ Considérant que les clubs de l'AS EPAIGNES et l'ES CLAVILLE ont répondu au District quant à leur équipe concernée.

❖ Considérant que l'absence de réponses des deux autres clubs.

La Commission prend note que ce seront les équipes 1 de chaque club qui seront privilégiées en cas de montée à l'échelon supérieur.

FORFAITS DECLARES

55616502 – Finale Coupe Senior Féminine a 8 LEVAVASSEUR du 29/08/2026 AS ROUTOT – FAC ALIZAY
Forfait du FAC ALIZAY

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FAC ALIZAY sur le score de 3 à 0 pour en faire bénéficier le club l'AS ROUTOT sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FAC ALIZAY l'amende figurant à l'annexe financière de 114 € directement débitée sur le compte du club.

COURRIERS

Courrier du FC SEINE EURE en date du 25 août concernant la possibilité d'engager une équipe U15 F à 8 en coupe de l'EURE.

❖ Considérant l'article 3 du règlement de la coupe du DEF U15 Féminine qui précise :

La Coupe est réservée aux équipes disputant les championnats des U15F à 8 du District.

Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe.

Les engagements, formulés via « Footclubs », devront parvenir au Secrétariat du District en même temps que les engagements en championnat accompagnés des droits d'engagement correspondant.

La Commission ne peut accéder à la demande du club.

PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 25 septembre 2026.

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre LEVAVASSEUR



Le Président de séance
Patrice LECHER

